



2021 Association
Planète Jeunes

Projet de fonctionnement – Secteur Jeunesse



PLANETE JEUNES

Maison de l'Enfance

9 impasse de la Fosse Jaune

85280 La Ferrière

Mail : jeunesse@planetejeunes.fr

Tel : 02 51 40 60 59

Année 2021

Table des matières

Présentation de l'Association	2
Le projet éducatif	3
L'association Planète Jeunes en quelques chiffres	4
Présentation du secteur Jeunesse.....	5
Inscription à l'accueil jeunes Planète Ados	6
Le dossier d'inscription.....	6
L'accueil jeunes Planète Ados hors vacances scolaires.....	7
L'accueil jeunes Planète Ados pendant les vacances scolaires	8
Les actions d'Autofinancement.....	10
C'est QUOI ?	10
Les séjours	11
Conditions de réservation séjours pour les jeunes de la Ferrière.....	11
Conditions de réservations des séjours pour les jeunes d'une commune extérieure	12
Conditions d'annulation	12
Informations diverses.....	13
Assurance	13
Facturation	13
Les tarifs	13
La facturation	13
Modes de règlements :.....	13
Les quotients familiaux.....	13
Santé.....	14
Effets et affaires personnelles.....	14
Encadrement	14
Vie en collectivité	15

Présentation de l'Association

L'association Planète Jeunes est l'organisateur principal des activités culturelles, éducatives et de loisirs sur la commune. Elle est déclarée en préfecture de Vendée dans le cadre de la loi de 1901, et dispose d'un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, lui permettant la gestion d'Accueils collectifs de mineurs (ACM). Le siège de l'association est situé dans les locaux de la Maison de l'Enfance (nouveau bâtiment flambant neuf. L'emménagement a eu lieu en juillet dernier). Un conseil d'administration composé de neuf élus bénévoles¹ pilote l'association.

Fondée en 1992, l'association est née d'une fusion entre l'activité centre de Loisirs de la mairie, de Familles Rurales et de l'Amicale Laïque. Au départ sous le nom de « Planète Mômes », elle gère un centre de loisirs durant les vacances d'été. En 1997 l'association ouvre son accueil les mercredis et durant les petites vacances scolaires. Elle devient « Planète Jeunes » en 2005, et intègre des activités à destination du public adolescent (séjours et activités durant les vacances). A partir de 2012 les choses s'accélérent, l'association ouvre un accueil périscolaire au sein de l'école publique. En 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires, les Temps d'Activités Périscolaire (TAP) sont mis en place.

Planète jeunes gère un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'Accueil Périscolaire de l'école publique de la commune de La Ferrière. S'adressant à l'ensemble des enfants de 3 à 17 ans, l'association propose tout au long de l'année (mercredis, petites et grandes vacances scolaires) des activités socioculturelles et socio-éducatives. L'activité de l'association s'est diversifiée, depuis 2014 elle gère également les TAP au sein de l'école Anita CONTI.

Planète Jeunes propose des activités à destination des jeunes de 11-17 ans durant les vacances scolaires. Cet accueil durant les vacances se fait sous la déclaration de l'accueil de loisirs. Il n'a pas de déclaration spécifique et pas de politique tarifaire.

Les administrateurs ont souhaité développer le Pôle Jeunesse, pour offrir un accueil de qualité aux jeunes. L'association souhaitait également mettre à profit les bâtiments dédiés, que nous avons au sein de La Maison de l'Enfance.

Le projet éducatif

L'association Planète Jeunes a engagé depuis quelques mois, un travail de redéfinition, de précision, et de formalisation de son projet éducatif.

De ce fait, pour ne pas précipiter la démarche engagée, ni créer d'ambiguïté, nous présentons ici, le projet éducatif tel qu'il a été défini ces dernières années. Pour autant, les élus associatifs de Planète Jeunes ainsi que l'ensemble de l'équipe professionnels adhèrent au socle de valeurs et aux options éducatives développés dans ce projet.

Depuis sa création l'Accueil de loisirs Planète Jeunes, de la Ferrière se veut être **un espace d'épanouissement, de détente, de loisirs et d'apprentissage, accessible à tous les enfants et les jeunes** (de 3 à 17 ans) de la commune.

Etant situé pleinement **au cœur de la commune**, l'accueil de loisirs, permet un **accès au plus grand nombre** et propose un accueil de **proximité**.

Planète Jeunes tient à accorder **une place** particulière à **l'enfant** en tant qu'**acteur social**. **L'enfant ou le jeune agit** au sein de la société où il grandit.

Au même titre que la famille / l'école / le club de sport, l'accueil de loisirs exerce une **fonction éducative auprès** des enfants et des jeunes quant à leur **apprentissage de la vie en société**.

L'association **Planète Jeunes** a la **volonté d'exercer son rôle éducatif** en offrant un **accueil dynamique** et **moteur de projet** tant **sur le centre** que sur les **séjours ou sur des activités**.

Elle tient à l'application de **ses propres valeurs**, en direction des enfants et des jeunes :

- le **respect**, de chacun, de soi, des différences
- l'**engagement**, responsabiliser chaque individu
- la **solidarité**
- la **transmission des savoirs**, les échanges

L'ensemble des intervenants de l'association, bénévoles et salariés, **exercera** dans le cadre de ces valeurs

Nous développerons :

- **Un accueil de qualité** à l'égard de l'ensemble du public de Planète jeunes, **enfants, jeunes, bénévoles ou parents**.
- **Le lien social** au sein de la commune (partenariat associatif, rencontre inter structure, inter-génération...)

L'association Planète Jeunes s'engage pleinement à **faire du temps de loisirs un temps constructif pour l'enfant, le jeune et pour le milieu dans lequel il évolue**.

L'association Planète Jeunes en quelques chiffres

LA STRUCTURE PLANETE JEUNES

- 1 **380 FAMILLES ADHERENTES**
- 2 **601 ENFANTS et JEUNES Utilisateurs**
- 3 **2 Sites sur la commune: l'accueil de loisirs et le périscolaire**
- 4 **1 directeur, 1 adjointe, 6 animateurs permanents, 1 secrétaire et 1 aide cuisinière**
- 4 **de 3 à 20 animateurs supplémentaires selon les périodes**

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE



ouvert tous les jours scolaires, matin et soir et le mercredi midi

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Tous les mercredis et toutes les vacances scolaires
+ 11 séjours proposés l'été



Planète Jeunes est une association qui gère différents services sur la commune de la Ferrière.

LES TAP

1h30 D'activité encadrée par Planète Jeunes pour chaque élève de l'école publique

Activités à la carte à chaque période de vacances et un accueil libre et gratuit 2X par semaine

LE LOCAL JEUNES



PLANETE JEUNES

En quelques dates



Création de l'association PLANETE MÔMES



1992

1997

Ouverture les petites vacances et Mercredis

2005

Création de la section jeunesse Planète Mômes devient Planète Jeunes

2012

Reprise de l'accueil périscolaire de l'école ANITA CONTI

2014

Mise en place des Temps d'accueil périscolaires dans le cadre de la réforme des temps scolaires

2019

Ouverture prévue des nouveaux locaux de l'accueil de loisirs

Présentation du secteur Jeunesse

L'association Planète Jeunes est, depuis quelques temps, sur un travail de réflexion autour du service jeunesse.

Actuellement, nous accueillons des jeunes ferriérois ou non âgés de 11 à 15 ans uniquement sur les temps de vacances scolaires. L'association aimerait pouvoir proposer un accueil aux jeunes plus large et ouvrir les mercredis et développer la notion de projet avec les jeunes.

De ce fait, nous distinguerons 2 temps d'accueils pour le public 11 / 17 ans :

- Les Mercredis
- Les Vacances scolaires et séjours

Les objectifs généraux sont :

- *Impliquer les jeunes et favoriser les notions de respect et tolérance*
- *Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs et de s'investir lors des préparations de projets*
- *Sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement (développer l'éco attitude)*

RAPPEL : *Les réservations ou participations aux temps d'accueils au secteur jeunesse vaut pour acceptation du présent règlement.*

Pour retrouver le programme des activités, les tarifs et les informations organisationnelles, merci de vous rendre sur : www.quomodo.com/planetejeunes

Inscription à l'accueil jeunes Planète Ados

Le dossier d'inscription

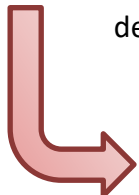
Pour toute première inscription, il est demandé aux familles utilisatrices de remplir une fiche de renseignements famille (coordonnées...), ainsi qu'une fiche sanitaire de liaison (vaccination à jour, allergies éventuelles, régime particulier...). La fiche renseignements famille est valable 2 ans, et est à renouveler au mois de mai avant les inscriptions de l'été. La fiche sanitaire quant à elle, est à refaire tous les ans. Un forfait annuel, par famille, de 25€, est demandé. A partir du deuxième enfant, le forfait est de 10€. Ce forfait est valable 1 an à compter du mois d'inscription. Ce dernier peut se demander à tout moment dans l'année et est facturée en fin de mois.

Pour valider une inscription, il est obligatoire d'avoir le dossier complet comprenant :

- La fiche de renseignements famille
- La copie du carnet de santé – VACCINS (bien noter les noms et prénoms des jeunes)
- L'attestation de Quotient familiale CAF ou MSA
- Mandat de prélèvement SEPA + RIB pour toute famille souhaitant adhérer aux paiements par prélèvement
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et accident corporel
- Payer une adhésion annuelle de 25€
- NB : les activités extérieures seront facturées en plus de l'adhésion. (ex : Sortie Atlantic toboggan, paintball...)

Pour les Familles séparées : Chaque responsable légal doit fournir un dossier d'inscription en son nom. Le jeune concerné aura donc 2 dossiers.

- **Toute modification** concernant les informations données lors du dépôt du dossier doit être signalée dans les plus brefs délais (ex : changement d'adresse, de n° de téléphone, personne venant chercher le jeune...).



Par téléphone au 02.51.40.60.59
Par Mail : jeunesse@planetejeunes.fr

Le dossier complet est à rendre AU MINIMUM 7 jours avant le 1^{er} jour de présence
(ex : Fréquentation prévue le 20 octobre, le dossier est à rendre obligatoirement avant le 13 octobre)

L'accueil jeunes Planète Ados hors vacances scolaires

L'association Planète Jeunes ouvre ses portes aux jeunes Ferriérois sous forme d'accueil libres les mercredis pour les jeunes de 11 à 17 ans. Ces moments sont propices aux échanges, aux loisirs et aux développements de projets.

- Sur place, des nombreuses activités : jeux de société, jeux extérieurs, cuisine, baby-foot...
- Des activités encadrées sont également proposées : Activités manuelles et créatives, sportives etc...

Conditions d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ○ Être âgé entre 11 et 17 ans (à partir du 1^{er} juillet de l'année des 11 ans). ○ Commune ou hors commune ○ Avoir un dossier complet à jour ○ Être adhérent ○ Remplir le document de résa « accueil mercredis et samedis) * ○ Remettre une autorisation de départ * <p>* Document disponible sur le site internet</p>
Ouverture De l'accueil	<p>OUVERT UNIQUEMENT <u>HORS VACANCES SCOLAIRE</u></p> <p>➔ Tous les mercredis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De Septembre à Février : 14h00 – 18h00 • De Mars à Juin : 14h00 – 18h30 • Une soirée à thème par mois, le vendredi soir 18h30 – 22h
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le planning d'ouverture sera disponible sur le site internet, sur la page Instagram « Planete_ados_laferriere » ou directement à l'accueil jeunes.
Fréquentation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un programme d'activité sera présenté aux jeunes et des inscriptions aux mercredis sont obligatoires.
Particularité de cet accueil	<p>Autorisation de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Si le jeune est autorisé par ses responsables légaux à repartir quand il le souhaite, un membre de l'équipe encadrante s'assurera de ses conditions avant de valider le départ du jeune. ➔ A chaque arrivée et départ, le jeune doit signaler sa présence à l'équipe d'animation et se noter sur le registre prévu à cet effet. ➔ Les jeunes doivent respecter les horaires d'ouverture, c'est-à-dire, ne pas arriver en avance et repartir à l'heure.

L'accueil jeunes Planète Ados pendant les vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, l'association Planète Jeunes organise, sous forme d'activités à la carte, un accueil jeune ouvert aux 11-17 ans.

Conditions d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ○ Être âgé entre 11 et 17 ans (à partir du 1^{er} juillet de l'année des 11 ans). ○ Commune et hors commune ○ Avoir un dossier complet à jour ○ Avoir payé son adhésion annuelle
Ouverture de l'accueil	<p>OUVERT UNIQUEMENT <u>PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES</u></p> <p>➔ <u>Tous les jours du lundi au vendredi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En journée, 1/2 journée ou en soirée • Détails & horaires sur plaquette
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le planning d'activité est directement transmis aux jeunes et à leurs familles par mail ○ Également disponible sur internet, sur la page instagram « planete_ados-laferriere » et à l'accueil jeune.
Inscriptions / Annulations	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une permanence de pré-inscription à lieu 15 jours avant chaque période de vacances, un tirage au sort sera effectué en cas de forte demande. Après la permanence et en fonction des places disponibles le jeune pourra s'inscrire jusqu'à la veille de l'activité. ○ La plaquette sera disponible 1 mois avant le 1^{er} jour des vacances <p><u>Modalités d'inscription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorités aux jeunes Ferrierois - Selon les places disponibles <p><i>S'il y a une liste d'attente, l'équipe jeunesse étudiera la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil et les jeunes seront contacter par mail dans les plus brefs délais.</i></p> <p>↳ Les jeunes « Hors commune » peuvent participer aux activités mais ne sont pas prioritaires</p> <p><u>Modalités d'Annulation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les activités extérieures dites « de conso », le délai d'annulation est de 5 jours avant l'activité par écrit (mail, courrier...) - Pour les autres activités, les annulations sont possibles la veille, par écrit également. <p>Si les annulations sont faites dans les délais, il n'y aura pas de facturation ni de demande de justificatif. Si les annulations sont faites hors délais, l'activité sera due (sauf sur justificatif médical.)</p>

<p>Particularités de l'accueil pendant les vacances scolaires</p>	<p>→ <u>L'accueil Planète Ados se réserve le droit de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'annuler une activité (manque d'effectif, mauvaise condition météo, impondérables...), dans ce cas-là un remboursement sera effectué. ➤ De modifier les heures et les jours d'ouvertures ➤ De modifier le type de transport (Car/Minibus) <p><i>L'équipe encadrante mettra tout en œuvre pour prévenir les jeunes dans les meilleurs délais.</i></p> <p>→ <u>Arrivée & Départ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A chaque arrivée, le jeune doit se présenter à l'animateur et s'inscrire sur la fiche de présence ➤ Avant de quitter les lieux, le jeune doit informer l'animateur de son départ et lui préciser son mode de transport (à pied, vélo, voiture...). ➤ Les jeunes doivent respecter les horaires. ➤ Pour les soirées, les plus jeunes doivent rentrer accompagnés par un adulte (pour les jeunes âgés de moins de 14 ans). ➤ Des attestations d'autorisation de rentrer seul devront être complétées et données. <p>→ <u>Organisation interne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les activités nécessitant des besoins particuliers (pique-nique, tenue de sport, matériel, lieu de rendez-vous...), tous les renseignements seront précisés sur le programme d'animation. ➤ Pour les pique-niques, il est demandé de prévoir une glacière et pain de glace obligatoirement. ➤ Un goûter est prévu à chaque animation pendant les vacances scolaires ➤ Les bonbons et friandises sont acceptées mais ils sont à partager avec le reste du groupe et les animateurs 😊 ➤ Lors des activités, les jeunes doivent participer au rangement et nettoyage.
---	---

Les actions d'Autofinancement

C'est QUOI ?

Ce sont des actions menées par et pour les jeunes sur le territoire Ferrierois. Cette dynamique permet de récolter de l'argent afin de réduire le coût des activités et / ou séjours pour les familles.

Chaque jeune possède une cagnotte personnelle gérée par Planète Ados, et peut dès qu'il le souhaite débloquer l'argent pour financer ses loisirs. Pour cela, il suffit seulement de contacter par mail l'équipe encadrante, ou cocher la case « Règlement par Autofinancement » sur le bulletin d'inscription aux activités.

- ➔ Les jeunes disposent d'une année (De septembre N à septembre N+1) pour « utiliser » l'argent de leur cagnotte fictive. Le solde restant au bout d'un an revient à l'association Planète Jeunes.

Des manifestations et projets simples sont mis en place (Ventes de viennoiseries, atelier maquillage, etc...). Les jeunes s'inscrivent en amont et **se rendent disponibles tout au long de l'action.**

En plus de cette participation financière, l'équipe encadrante souhaite que ces actions permettent de :

- ✓ Créer une dynamique de groupe
- ✓ Développer la capacité à organiser une action collective
- ✓ Favoriser l'autonomie des jeunes
- ✓ Développer le lien social entre les différents acteurs gravitant autour de la jeunesse (jeunes, parents, habitants, animateurs, professionnels de la jeunesse)
- ✓ Valoriser les jeunes dans leurs actions et leurs démarches de projet
- ✓ Responsabiliser et investir les jeunes

Les séjours

Durant l'été, nous proposons 2 séjours. Il n'est pas impossible que pour un projet bien spécifique, des séjours peuvent être proposés durant les petites vacances. Pour les projets spécifiques, la priorité sera laissée aux jeunes qui sont porteurs du projet.

Une plaquette d'information (le lieu, les tarifs, les activités, les horaires...) et le bulletin d'inscription seront disponibles en amont pour les familles.

Pour des raisons, indépendantes de notre volonté, l'association peut être amenée à modifier les dates, lieux et les activités initialement prévues sans engager sa responsabilité.

Conditions de réservation séjours pour les jeunes de la Ferrière

Les réservations des séjours se font lors de la permanence d'inscriptions :

- Lors de la permanence, les dossiers d'inscription seront tous pris en compte et un tirage au sort sera effectué s'il y a trop de demandes.

Lors de la permanence, les inscriptions peuvent se faire soit par un parent ou le jeune lui-même. Les réservations sont validées seulement si tous les documents sont complétés :

- Le dossier Famille
- La fiche sanitaire recto & verso
- Le bulletin d'inscription
- L'attestation de Quotient Familiale CAF ou MSA
- L'acompte (50€, 90€ ou 140€)

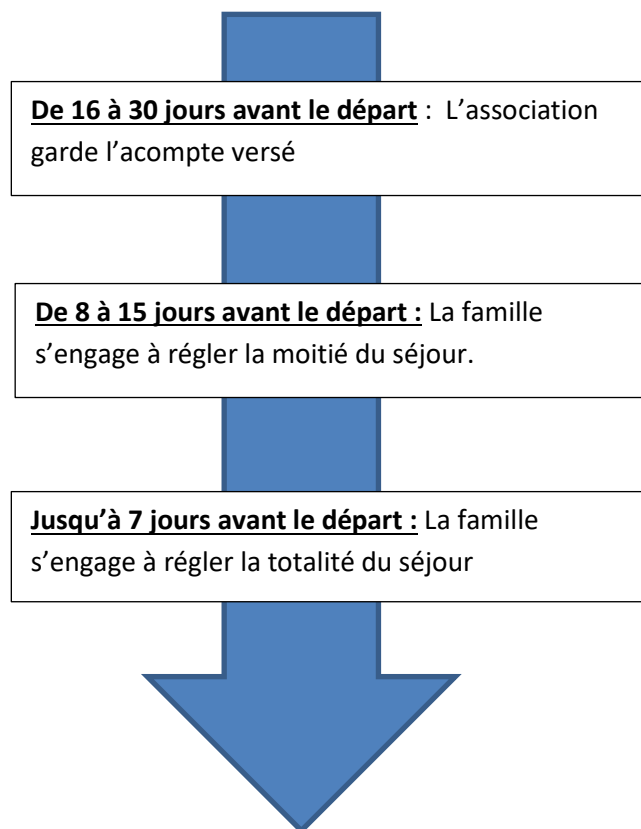
En cas d'impossibilité pour une famille de venir à la permanence d'inscription, il est possible de faire passer le dossier par une autre famille (**dans la limite d'un dossier supplémentaire par famille**)

Conditions de réservations des séjours pour les jeunes d'une commune extérieure

- Les jeunes des communes extérieures ne sont pas prioritaires
- Les familles doivent effectuer une pré-réservation le jour de la permanence et seront mises sur liste d'attente

Conditions d'annulation

L'annulation d'une réservation d'un séjour **SANS JUSTIFICATION** est soumise à des conditions spécifiques :



- En cas de désistement **JUSTIFIE** du participant (certificat médical, décès d'un proche, mutation...)
La Famille s'engage à fournir un justificatif dans un délais de 7 jours. L'intégralité du séjour sera remboursée.
- Annulation du séjour par l'association : L'association se réserve le droit d'annuler un séjour (manque de participants, conditions climatiques dangereuses, pandémie...). Le remboursement des sommes perçues serait intégral.

Informations diverses

Assurance

- ✓ L'association Planète Jeunes est assurée par un contrat d'assurance dont la responsabilité civile.
- ✓ Les familles sont dans l'obligation de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel couvrant **les dommages causés ou subis** par leur jeune ne relevant pas de la responsabilité civile de la structure.
- ✓ Une attestation d'assurance est demandée à l'inscription

Facturation

Les tarifs

- ✓ Le tarif adhésion pour les accueils périscolaires (mercredis et samedis) est fixé par le conseil d'administration. Les tarifs pour les périodes de vacances sont fixés selon la nature de l'activité. Tous les tarifs tiennent compte des aides apportées par les organismes sociaux (CAF, MSA) et des quotients familiaux.

La facturation

- ✓ Une facturation mensuelle est établie et est envoyée par courrier ou mail aux familles selon leur choix.
- ✓ Une facture unique est établie pour les familles ayant plusieurs enfants et utilisant plusieurs services (jeunes, périsco, ALSH...)

Les familles s'engagent à régler les sommes dues dans le délai imparti, stipulé sur la facture.

Modes de règlements :

- ✓ Par prélèvement automatique
- ✓ Par chèque
- ✓ Par chèque vacances
- ✓ En Espèce
- ✓ Par autofinancement

Les quotients familiaux

Afin de définir le quotient familial les familles doivent :

- Autoriser les services à consulter les dossier CDAP (consultation du dossier allocataire par le partenaire), via la fiche de renseignements famille
- Fournir une copie de l'attestation du Quotient familial du mois de janvier de l'année en cours.
- ➔ La non-présentation des pièces justificatives entraîne l'application maximale des tarifs sur l'ensemble des activités.

En cours d'année, vous devez signaler à l'association si votre quotient familial évolue :

- ➔ A la baisse : La modification est prise en compte à la date du dépôt de votre dossier
- ➔ A la hausse : aucune modification ne sera enregistrée pour l'année en cours

Santé

- ➔ Les renseignements médicaux sont à inscrire sur la fiche sanitaire de liaison (allergies, régime particuliers...).
- ➔ Une photocopie de la page des vaccins (avec le nom et prénom du jeune) doit être fournie lors de la remise du dossier.
- ➔ **Rappel des vaccins obligatoire** : Le jeune doit être à jour dans ses vaccinations pour être accueilli.
- ➔ **Les jeunes avec un PAI sont accueillis, le PAI sera étudié afin d'accueillir le jeune dans de bonnes conditions.**

Prise en charge des traitements médicaux :

- Une autorisation parentale écrite sera demandée
- Joindre systématiquement l'ordonnance médicale
- Les médicaments seront remis à la direction
- L'automédication est interdite !

Effets et affaires personnelles

- Il faut que le jeune ait une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité et à la vie en collectivité.
- Les objets personnels sont tolérés s'ils ne gênent en rien le fonctionnement de l'accueil
- En cas de perte, de casse ou de vol, l'association Planète Jeunes décline toutes responsabilités. Chaque jeune est donc responsable de ses effets personnels.
- L'utilisation des portables et jeux vidéo seront limités lors des temps d'accueil.

Encadrement

- ➔ L'équipe encadrante est composée d'une directrice et d'une animatrice. Clémence & Tiphany ☺
- ➔ Cette équipe est garante de la sécurité physique, morale et affective du groupe de jeunes. Elle est également garante de la mise en place et la menée des activités dans le respect de la réglementation de la DDCS.
- ➔ Le groupe est encadré par des animateurs qualifiés en respectant le taux d'encadrement en vigueur. De ce fait, le nombre de places aux activités est limité.

Vie en collectivité

- ➔ Les jeunes sont tenus de respecter les règles de vie et de fonctionnement fixées par l'équipe encadrante.
- ➔ Les jeunes doivent s'interdire tout geste ou parole qui porte atteinte aux autres jeunes, et aux encadrants.
- ➔ Les jeunes doivent respecter le matériel, le bâtiment. En cas de dégradation volontaire, les réparations devront être remboursées par la famille
- ➔ Il est interdit de fumer, d'introduire et de consommer de l'alcool ou autres produits illicites dans et aux abords de la structure.
- ➔ Lors de débordement, la première solution sera l'échange et la discussion. En cas de répétitions, tout manquement au règlement pourra entraîner des sanctions.

RAPPEL : La réservation et ou la participation à des temps d'accueil à l'association Planète Jeunes vaut pour acceptation du présent document.